OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

C. CWS 208
-03

Le 29 mai 2026

Objet : Rapports techniques annuels pour 2025 sur les activités d'information en matière de brevets

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir d'inviter votre office ou votre organisation à faire parvenir au Bureau international de l'OMPI un rapport technique annuel (ATR) sur ses activités d'information en matière de brevets pour l'année 2025.

La zone d'accès public de l'espace Wiki consacré aux rapports techniques annuels est accessible à l'adresse : https://confluence.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home et contient :

- les ATR établis de 1998 à 2024;
- le champ de recherche par mot clé et les options de consultation par année, par type d'ATR et par office de propriété intellectuelle (IPO);
- les éléments de contenu recommandés dans les ATR sur les activités d'information en matière de brevets en français, anglais et espagnol, qui ont été approuvés par le Comité des normes de l'OMPI (CWS) à sa première session tenue en octobre 2010 (voir le document CWS/1/8 et les paragraphes 47 à 49 du document CWS/1/10);
- les directives concernant la présentation des ATR en français, anglais et espagnol; et
- un lien vers la zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR (voir ci-dessous).

/...

34, chemin des Colombettes
CH-1211 Genève 20, Suisse
T +41 22 338 91 11 F +41 22 733 54 28
www.wipo.int

La zone d'accès restreint de l'espace Wiki consacré aux ATR contient :

- des modèles pour les ATR en français, anglais et espagnol; et
- des ATR en cours d'élaboration.

Pour accéder à la zone d'accès restreint et soumettre un rapport, la personne désignée par votre office ou votre organisation doit suivre les instructions figurant dans les "Directives concernant la présentation des ATR" précitées (voir : https://confluence.wipo.int/confluence/pages/viewpage.action?pageId=63733902).

Veuillez noter que la section VII, intitulée "Activités liées à la mise en œuvre des normes de l'OMPI relatives à l'information en matière de brevets", a été révisée pour intégrer toutes les normes pertinentes de l'OMPI. Par ailleurs, la liste indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre a été mise à jour en tenant compte des observations reçues des offices de propriété intellectuelle.

Nous invitons cordialement votre office ou votre organisation à remplir la section VII en indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes de l'OMPI énumérées dans le modèle et en fournissant toute information pertinente concernant sa mise en œuvre.

Lors de l'établissement de l'ATR, veuillez y inclure tout renseignement relatif à des changements imminents ou prévisibles dans les méthodes de travail de votre office ou votre organisation, en particulier en relation avec des projets d'automatisation concernant les brevets et les modèles d'utilité.

Les éventuelles questions ou observations concernant les ATR ou l'utilisation du système de gestion des ATR sont à envoyer à l'adresse électronique suivante : ATR.mail@wipo.int.

Je vous rappelle que les offices de propriété intellectuelle sont invités à informer les parties intéressées que les ATR sont disponibles sur le site Web de l'OMPI. Les offices de propriété intellectuelle peuvent publier sur leur propre site Web un avis relatif aux ATR comprenant un lien vers l'espace Wiki consacré aux ATR à l'adresse : https://confluence.wipo.int/confluence/display/ATR/Annual+Technical+Reports+Home.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir votre rapport technique annuel au Bureau international d'ici le 3 juillet 2026.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Ken-Ichiro Natsume
Sous-directeur général
Secteur de l'infrastructure et des plateformes